



Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-11364>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-11364**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CPAM DU VAR

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : PRESTATIONS D'INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE PAR MANDAT POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS POUR LE COMPTE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR

Description : La présente consultation a pour objet la désignation de plusieurs prestataires ci-dénotés mandataires pour la recherche d'acquéreurs en vue de réaliser la vente de biens immobiliers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Var. Caractéristiques principales : La description des prestations et leurs spécifications techniques sont définies à l'article 7 du CCP.

Identifiant de la procédure : 70c6c5b7-43f0-48a0-8d8d-ea33839c3b59

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La forme du marché est la suivante : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires (3 titulaires maximums). L'accord-cadre donne lieu à la conclusion de marchés subséquents à la survenance du besoin de la CPAM. Le détail des modalités d'attribution des marchés subséquents est prévu à l'article 1.3 du CCP. Le montant maximum est fixé à 600 000EurosHT sur la durée globale de l'accord-cadre (4 ans). Etant précisé que ce maximum ne doit pas être confondu avec une estimation globale de commande La présente consultation est passée selon la procédure formalisée avec appel d'offre ouvert en application des articles R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique, et de l'article L.2124-1 et 2 de code de la commande publique, et de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité social

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 70300000 Services d'agence immobilière prestés pour le compte de tiers

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Limitation à la sous-traitance : Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2193-2 et suivants du Code de la commande publique, l'acheteur exige que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire. Celui-ci devra alors impérativement exécuter par lui-même les missions suivantes : - La participation à la rédaction du compromis de vente ainsi que le suivi jusqu'à la signature de l'acte authentique. L'acheteur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché Une visite sur site est obligatoire pour tous les candidats. Les modalités de la visite sont décrites à l'article 2.6 du Règlement de la consultation. Les candidat doivent remettre leurs offres pour l'accord-cadre et le marché subséquent n°1. Les modalités sont décrites à l'article 4.2 du Règlement de la consultation.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Les autres motifs d'exclusions figurent dans le DCE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : PRESTATIONS D'INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE PAR MANDAT POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS POUR LE COMPTE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR

Description : La présente consultation a pour objet la désignation de plusieurs prestataires ci-déterminés mandataires pour la recherche d'acquéreurs en vue de réaliser la vente de biens immobiliers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Var. Caractéristiques principales : La description des prestations et leurs spécifications techniques sont définies à l'article 7 du CCP.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 70300000 Services d'agence immobilière prestés pour le compte de tiers

Options :

Description des options : L'acheteur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux

marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché L'accord cadre prend effet à compter de sa notification. La durée de l'accord-cadre court à compter de la date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois. Il est reconductible tacitement 3 fois maximum dans les mêmes termes et conditions et pour la même durée de sorte que sa durée maximale est de 4 ans. En cas de non reconduction, l'acheteur adresse une décision expresse, par tout moyen permettant d'accuser une réception certaine, intervenant au plus tard dans un délai de 3 mois avant l'échéance de la période en cours d'exécution. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. La notification de l'accord-cadre ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Les prestations démarreront aux dates prévues dans les marchés subséquents. Un mandat de vente sera signé avec les titulaires dès la notification du marché subséquent. Les marchés subséquents ne sont pas reconductibles

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 600,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : La forme du marché est la suivante : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires (3 titulaires maximums). L'accord-cadre donne lieu à la conclusion de marchés subséquents à la survenance du besoin de la CPAM. Le détail des modalités d'attribution des marchés subséquents est prévu à l'article 1.3 du CCP. Le montant maximum est fixé à 600 000EurosHT sur la durée globale de l'accord-cadre (4 ans). Etant précisé que ce maximum ne doit pas être confondu avec une estimation globale de commande Limitation à la sous-traitance : Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2193-2 et suivants du Code de la commande publique, l'acheteur exige que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire. Celui-ci devra alors impérativement exécuter par lui-même les missions suivantes : - La participation à la rédaction du compromis de vente ainsi que le suivi jusqu'à la signature de l'acte authentique. L'acheteur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché Une visite sur site est obligatoire pour tous les candidats. Les modalités de la visite sont décrites à l'article 2.6 du Règlement de la consultation. Les candidat doivent remettre leurs offres pour l'accord-cadre et le marché subséquent n°1. Les modalités sont décrites à l'article 4.2 du Règlement de la consultation.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Voir Règlement de la consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Voir Règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Voir Règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 13/03/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les coûts sont supportés par l'acquéreur à compter de la vente, dans les conditions définies à l'acte authentique de vente Compte tenu de la nature spécifique des prestations, notamment avec un prix acquitté par l'acquéreur et non par la CPAM du Var, aucune avance ne sera accordée.

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal Judiciaire de Marseille 6 rue Joseph Autran 13 006 MARSEILLE CEDEX 06 Téléphone : 08 99 02 95 29 - Fax : 08 99 02 33 86

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CPAM DU VAR

Numéro d'enregistrement : 77571366200093

Ville : TOULON

Code postal : 83082

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : gap.cpam-var@assurance-maladie.fr

Téléphone : 0494468642

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Numéro d'enregistrement : 17130111200776

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13281

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : tj-marseille@justice.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 393c0187-9100-44fc-8924-b914d849e100 - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 30/01/2025 à 15:34

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2025